



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 234-2019 modifiant le règlement numéro 211-2015 sur les tarifications a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

Les modifications apportées sont relatives aux panneaux d'adresse.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13ème jour du mois de mars 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale
et secrétaire-trésorière*